



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

de l'Ain – vendredi 11 septembre 2020

Présents : Mme l'IA DASEN, Mme l'IA adjointe, M le secrétaire général, Mme Josseron (conseillère de prévention), M. Perrier (ISST), AS du personnel, infirmière de prévention, représentants du personnel (5 FSU, 3 FO, 1 SE-UNSA). Début de la séance à 14h00.

Déclaration liminaire FSU: grande inquiétude des élus de la FSU, en raison de l'ampleur de l'épidémie, de la grande fatigue des collègues, dès ces premiers jours, mais aussi des grandes différences de gestion de la situation entre mai-juin et maintenant. En mai-juin, il y avait un protocole étoffé qui traitait toutes les questions et était connu de tous. Actuellement, le protocole est bien plus lâche, ne dit pas grand-chose, très peu de questions sont traitées et les questions, qui pour la plupart n'ont pas été anticipées par le gouvernement et le ministère, se règlent au fil de l'eau. Il est compliqué pour les personnes de s'y retrouver (entre ce qui est émis par le gouvernement, le ministère de la fonction publique, le ministère de l'éducation nationale, par le recteur, par les préfets, voire par les chefs d'établissements...). Les choses s'étaient globalement bien passées en mai-juin, grâce à l'intelligence collective et la transparence. Actuellement, nous sommes très inquiets car les personnels ne savent pas ce qui est dans le protocole sanitaire, et ne connaissent pas du tout celui de gestion des cas de Covid 19. La FSU demande qu'à nouveau, la lutte contre l'épidémie repose sur l'intelligence collective et la transparence. Pour cela, la FSU souhaite un point régulier de l'IA-DASEN sur la situation, établissement par établissement, afin d'informer et de rassurer les personnels, et d'informer bien plus largement, afin de donner des informations claires aux chefs de service, mais aussi et surtout à tous les personnels.

1. Approbation PV des CHSCT du 6 mai, 19 mai, 3 juin, 25 juin

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Conditions sanitaires de la rentrée

DASEN: nous nous sommes préparés pour que cette rentrée soit la plus sûre du point de vue sanitaire et pédagogique. La volonté étant que l'ensemble des élèves puissent être accueillis, retrouver en présentiel leurs enseignants et être placés en situation de progresser. Les recommandations qui nous sont faites sont que la première période nous permette de prendre la mesure des besoins des élèves pour qu'ils puissent être placés en position de progresser toute l'année et que nous puissions mesurer les conséquences de l'année précédente (distanciel et retour partiel en classe). La difficulté pour les enseignants est de pouvoir prendre la mesure des difficultés des élèves pour pouvoir y répondre. Les évaluations qui vont avoir lieu la semaine prochaine sont un

outil. Tous les moyens possibles doivent être utilisés, il appartient à chaque équipe de travailler dans ce sens. Sur les conditions de sécurisation de l'environnement sanitaire, nous avons su très rapidement que le masque était obligatoire pour tous les personnels enseignants et les élèves à partir du collège. Pas pour les élèves du premier degré, selon les recommandations du conseil scientifique.

Ont été fournis des masques pour les personnels par la collectivité et il est à la charge des familles de fournir des masques à leurs enfants. Certains élèves ont été équipés par la collectivité (sur critère boursier).

Un certain nombre de recommandations ont été partagées, d'autres ont été levées, comme la limitation du brassage. Il faut faire en sorte que les déplacements des élèves soient limités, comme dans le premier degré. C'est une recommandation. Dans tous les cas, il est indispensable de favoriser la traçabilité des élèves, au vu de la circulation du virus. Partout où cela est possible, il a été recommandé de pratiquer une classe- une salle, en collège. C'est partiellement possible dans certains établissements, pas dans d'autres. Des sens de circulation sont mis en place, des récréations et entrées-sorties décalées dans le temps. Lavage des mains, distanciation autant que possible. Notre point fragile est la restauration scolaire. C'est sans doute là où se font les contacts car on ne peut pas limiter les brassages.

Deux autres difficultés: il appartient aux familles de vérifier que l'enfant n'est pas fiévreux avant d'aller à l'école et de ne pas envoyer l'enfant à l'école si un membre de la famille est positif; Il faut être attentif à ne pas surcharger nos élèves pour rattraper le temps perdu. Il faut donc pleinement utiliser le fonctionnement par cycles. L'ARS avait insisté sur le fait que le protocole sanitaire était respecté et que cela mettait en sécurité. A cette rentrée, grâce au port du masque et au respect des gestes barrières, l'ARS signale que l'éducation nationale est dans une situation sécurisée.

2.1 Situation sanitaire dans l'Ain

La FSU demande un point régulier et exhaustif des cas de Covid 19 (suspects, confirmés infirmés...) dans les établissements de l'Ain, comme au mois de juin.

DASEN: Sur la demande de point régulier, il n'y a aucun problème, avec une périodicité que l'on va décider. Ce qui nous a aidés pendant la période de sortie du confinement était une communication régulière qui a permis de désamorcer des rumeurs ou des inquiétudes. La presse ne nous aide pas dans ce domaine... On va essayer de garder une périodicité de 15 jours ou moins, nous verrons. Un bilan chiffré vous sera donc communiqué.

La première moitié de la semaine dernière a été particulièrement sereine. Une situation dans une école a conduit à une fermeture à des fins de nettoyage. Depuis jeudi dernier, nous sommes sur une douce augmentation en continu qui touche élèves et enseignants. Un établissement concentre des élèves qui viennent d'horizons différents et potentiellement nous avons plus de chances d'avoir des suspicions ou des cas avérés. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu des cas positifs (quelques sur des élèves et enseignants, mais surtout sur des parents) et des cas contacts qui ont entraînés des quarantaines. C'est la même fiche de procédure qu'à la sortie du confinement.

Quand il y a un cas élève ou enseignant, ça remonte au chef d'établissement qui fait remonter à l'inspection et au médecin, c'est transmis à l'ARS et on fait redescendre les consignes. On demande de lister les cas contacts. J'ai demandé en réunion à la préfecture à ce que les enseignants soient prioritaires pour être testés et avoir des résultats rapides, puisque de nombreuses personnes dépendent de ce résultat. Notre objectif est que tout soit sécurisé pour les enseignants et que élèves soient accueillis, ce qui est notre coeur de métier.

Sur les masques: les personnes à risques ont des masques chirurgicaux de type 2.

L'ensemble du personnel est doté jusqu'aux prochaines vacances. Nous sommes en attente d'informations, que

la 14aine devienne une 7aine, sur les autorisations d'absence pour garde d'enfants, etc...

Je regrette que certaines questions diverses arrivent trop tard. Les questions diverses qui arrivent trop tard ne seront pas traitées.

2.1. Collègues vulnérables

La FSU évoque les collègues « vulnérables ». Nous regrettons évidemment que le gouvernement ait considérablement réduit leur nombre, et que la plupart soient contraints de reprendre en présentiel. Les ASA seront ainsi réservées à quatre cas très réduits, voire exceptionnels de collègues (décret du 29 août), dit "hyper-vulnérables". Mais tous les autres, notamment ceux pourtant déclarés "vulnérables" en mai-juin sont à leur poste. Ces personnels disposeront de masques plus protecteurs, chirurgicaux de type 2, nous y veillerons, mais théoriquement, ce n'est pas tout : pour ces personnels, il est prévu d'éventuels "**aménagements de postes**". Sur le site "service-public.fr" est d'ailleurs écrit:

si vous souffrez d'une des pathologies qui était l'un des critères de vulnérabilité jusqu'au 30 août 2020 mais ne l'est plus depuis le 31 août 2020, que le télétravail soit impossible ou que votre chef de service ait décidé d'un retour au travail en présentiel, des mesures de protection complémentaires doivent être prises pour travailler sur votre lieu de travail : mise à disposition de masques chirurgicaux, hygiène rigoureuse des mains, aménagement du poste de travail: bureau dédié ou limitation du risque (par exemple, installation d'un écran de protection).

Les chefs de service en sont-ils informés? Quels types d'aménagements sont prônés par l'administration? (pour quels personnels?) Et surtout, les chefs de service ont-ils bien mis en place ces aménagements de postes de travail? Quels types d'aménagements? Comment les personnels concernés ont-ils été identifiés? Sont-ils informés de leurs droits? Ont-ils bien eu des masques chirurgicaux de type 2?

SG (Secrétaire Général): concernant les aménagements, la circulaire Fonction Publique qu'on attend y répondra peut-être. Les personnels n'ont pas forcément besoin d'un aménagement, c'est à voir avec le médecin de prévention.

DASEN: il faut être pragmatique. Je comprends ce que vous dites mais on va être aux limites des réponses que l'on peut apporter.

ISST: c'est sur le site qu'il faut organiser des réponses, au cas par cas. Les chefs de service font effectivement attention aux personnels vulnérables, à la condition que ces personnels se signalent.

Une fiche SST fait état de la demande d'un enseignant, pour un tel aménagement.

DASEN: nous avons beaucoup accompagné les enseignants pendant la période de confinement. Pour l'instant le chef de service n'a pas fait appel aux services de la DSDEN.

2.2. Gestion des cas de Covid19 et besoin de diffusion d'informations aux chefs de service et à tous les personnels

La FSU soulève la situation des collègues "cas contacts" (pas forcément symptomatiques, mais en attente du résultat d'un test Covid). Plusieurs collègues concernés nous avaient contactés. Ils étaient en attente de résultats de tests, n'étaient pour l'instant pas malades, mais leur chef de service leur avait demandé... de se faire mettre en arrêt maladie !!! C'est proprement scandaleux, on ne met pas en arrêt maladie... quelqu'un qui n'est pas

malade... car ces collègues devaient ainsi se faire ponctionner une journée de carence. Ces consignes inappropriées de certains IEN et chefs d'établissements étaient dues au grand flou qui entourait ces questions. Heureusement, à force de harceler le ministère, la FSU a obtenu que cette question soit en partie éclaircie par un "Questions/ réponses" édité lundi 7 septembre par le Ministère de la Fonction Publique. Il y est écrit:

Lorsqu'une telle situation se présente, les agents reconnus malades de la Covid-19 sont placés en conséquence en congé de maladie de droit commun.

mais

Lorsqu'un agent cas contact est placé – à titre préventif – en quatorzaine, il bénéficie d'une autorisation spéciale d'absence si le télétravail n'est pas possible.

Visiblement, l'information n'est pas encore redescendue auprès de tous les chefs de service...

La FSU exige l'application de ce que dit le ministère de la FP, et une diffusion d'information vers les chefs de service, mais aussi des personnels, qui doivent connaître leurs droits, et le protocole de gestion des cas de Covid 19. Néanmoins, d'autres questions demeurent :

- situation des collègues "cas possibles" à éclaircir d'urgence: ASA en attente du résultat du test? (Ex: collègue atteint d'agueusie (perte de goût), serait apte à prendre son poste, mais suspicion Covid19)
- situation des collègues dont les enfants sont cas contact ?
- situation des collègues dont les enfants sont cas avérés ?
- situation des collègues ayant sous leur toit un cas suspect/ avéré ?
- qui fait les listes de cas contacts ? (chefs d'établissements ? médecins scolaires ? infirmières scolaires? médecin conseiller technique de la DASEN? ARS?)

DASEN: je vous rejoins, une personne qui n'est pas malade n'a effectivement pas être mise en arrêt maladie, mais nous attendons des consignes autour des ASA.

SG: les cas contacts, identifiés par le chef d'établissement, doivent attendre une réponse de l'ARS. Le chef de service place l'enseignant en ASA, qui sera peut-être prolongée par l'ARS. L'enseignant n'a pas à faire de demande.

DASEN adjointe: les consignes n'ont pas encore été traduites pour l'EN. Ce qui est dit, c'est que les cas contacts doivent télétravailler si possible ou sont placés en arrêt maladie ou ASA. Cette procédure n'est pas ordinaire et demande à être éclaircie par la DGRH. Pour l'instant nous n'avons pas les infos.

DASEN: une réunion est prévue afin d'apporter des réponses uniformes aux chefs de service, dès que les informations arriveront.

La FSU a évoqué la situation de quelques collègues qui ont déjà reçu un document officialisant... le retrait d'un jour de carence.

DASEN & SG : il faut nous faire remonter ces cas, pour essayer de les corriger.

2.3. Situation des directeurs: surcharge de travail

La FSU demande de l'aide pour les directeurs qui sont déjà sur les rotules au bout d'une semaine d'école: temps de décharge, TR supplémentaires, services civiques, aide administrative...

SG : procédure allégée pour un certains nombres d'actes administratifs

DASEN : le groupe de travail autour de l'allègement des tâches des directeurs va reprendre. La situation sanitaire impose une augmentation de la charge de travail des directeurs, nous essayons d'alléger sur d'autres domaines.

SE-UNSA : qu'en est-il des décharges de direction ?

SG : calendrier prévisionnel fait par IEN. Pour les classes uniques, 2 jours par période et 2 jours en fin d'année. Pour les 2-3 classes, 1 jour par mois.

SE-UNSA : quels sont les critères de remplacement dans les écoles ?

SG : priorité 1: crise sanitaire, mais en fonction de la typologie de l'école. Ordre: absences réglementaires pour participer aux instances, typologie de l'école, congés de formation, congés maladie puis demandes d'autorisation d'absence.

2.4. Conditions de travail

Concernant les masques :

FSU : les personnels peuvent-ils porter un masque autre que ceux fournis par l'EN ?

DASEN : oui s'ils répondent aux mêmes normes que ceux fournis par l'EN.

FSU : Auront-ils des masques "transparents" ? A qui qui seront-ils destinés en priorité?

DASEN: les masques à fenêtre seront fournis aux enseignants prenant en charge des élèves souffrant d'un handicap "surdité". Sachant que les entreprises fabriquant ce type de masques peinent à les fournir.

Débat sur l'(in)efficacité des masques, après les informations de la semaine sur le fait que l'ARS Bretagne estime les masques en tissu lavables moins efficaces que les masques chirurgicaux, et la demande nationale du SNUipp-FSU que tous les enseignants du 1^{er} degré soient équipés en masques chirurgicaux, vu que leurs élèves, eux... ne sont pas masqués.

ISST: les masques fournis protègent à un pourcentage supérieur à celui préconisé. Ils ne sont pas EPI (équipement de protection individuel).

DASEN: un masque FFP2 peut être prescrit par un médecin et donc remboursé.

FSU: inquiétude dans le premier degré, il faudrait peut-être équiper les enseignants avec des masques plus adaptés.

SG: les masques en tissus assurent une filtration identique aux masques chirurgicaux classiques (réponse ministérielle). Les personnels vulnérables ont des masques chirurgicaux de type 2.

DASEN: nous allons faire remonter cette question.

La FSU a ensuite évoqué les conditions de travail très dégradées de tous les personnels qui doivent enseigner avec le masque : à notre avis, il est impossible, à moyen terme, de tenir pour les personnels enseignants sans aménagements (faire cours avec le masque nécessite notamment de beaucoup forcer sur la voix). Quels aménagements sont envisagés? En termes d'horaires? De temps de pause? Quelle marge de manoeuvre pour les établissements? Nous souhaitons rapidement une réflexion autour de l'aménagement des horaires, lié aux conditions de travail. Cette réflexion est déjà en cours dans certains collèges.

DASEN : je n'y suis pas hostile par principe, c'est la liberté de l'établissement, je la respecte, mais attention, il y a une réglementation à respecter, et ça doit passer devant le CA

La FSU a aussi parlé des collèges : suite à un simple mail du Recteur de Lyon, le 24 août, environ la moitié des établissements ont choisi d'affecter une seule salle aux classes, à part pour arts plastiques, éducation musicale, sciences expérimentales. Ce mode d'organisation, qui n'est pas inscrit dans le protocole national, est épuisant pour les enseignants concernés, qui doivent changer de salle à chaque heure de cours, compliqué à gérer (inter-cours) pour les services de vie scolaire qui sont sous-dotés pour y faire face, voire contre-productif !!! (Exemple de Lagnieu: de peur d'un accident aux inter-cours, les fenêtres ont été bloquées... rendant quasi-impossible l'aération ! C'est grave, car l'aération des locaux est une des règles de base du protocole...). Pour la FSU, ce mode d'organisation, qui a provoqué une levée de boucliers dans certains collèges, est clairement à interroger... d'autant que les « exceptions » réduisent son intérêt. Il serait tout aussi pertinent d'imaginer des plans de classe fixes : on réduit le brassage, on permet le traçage... et on ne dégrade pas les conditions de travail des enseignants.

Et, de toutes façons, il est difficile d'envisager des mesures supplémentaires à moyens constants : **pour la FSU, il y a urgence à affecter dans les collèges des renforts en personnels de vie scolaire...**

DASEN: le point essentiel est de pouvoir identifier les cas contact, donc le plan de classe fixe est effectivement une modalité.

La FSU mentionne les récentes fiches SST qui évoquent les thèmes : nettoyage d'école, aération des locaux. Le protocole sanitaire ne peut pas être appliqué dans un certain nombre d'établissements (salles impossibles à ventiler, c'est le cas par exemple au lycée de la Plaine de l'Ain d'Ambérieu), les collègues sont en danger. Faut-il limiter ou interdire l'utilisation de ces salles ? Quelle est la conduite à tenir ?

DASEN : je ferai remonter la problématique (rénovation des fenêtres de ces salles), l'aération est effectivement une obligation du protocole.

La FSU s'inquiète des conséquences de l'affichage du ministère en direction des familles, sur la « continuité pédagogique » pour les élèves absents (notamment ceux qui sont cas suspects ou avérés Covid19). Il est bien évident que si les collègues enseignants sont en classe devant les élèves, ils ne sont pas en mesure de réaliser des cours à distance, comme lors du confinement... Or sur le terrain, on tente d'imposer aux collègues de mettre les cours en ligne, d'assurer le suivi des élèves absents... On constate donc une communication mensongère en direction des familles, qui risque de mettre en difficulté les collègues rapidement. On se retrouve, comme en mai-juin, avec le risque de « double journée de travail »... la FSU sera très vigilante là-dessus.

DASEN: des réponses seront apportées pendant les réunions avec les chefs d'établissements. C'est un point qui sera à clarifier si les conditions se dégradent. L'académie est zone active de circulation du virus. On a à répondre en termes d'ASA, d'aménagement et en terme de communication aux familles.

FSU: un groupe de travail sur la question du travail à distance devait se tenir au niveau académique. C'est une question urgente, qu'en est-il ?

ISST: le GT ne s'est pas encore tenu.

3. Questions diverses

La FSU questionne sur les sorties scolaires : sont-elles encore autorisées ? Où ? De quelle durée ? Avec quelles restrictions ?

DASEN : les sorties scolaires simples sans nuitée sont autorisées. Je réserve ma réponse concernant les sorties avec nuitées et celles à l'étranger.

FSU sur la médecine scolaire : un seul médecin scolaire dans l'Ain... Sur Oyonnax, plus de PMI non plus depuis la rentrée.

DASEN: la situation a été présentée à la nouvelle préfète. 1 seul médecin scolaire, 11 postes vacants. Un second infirmier de prévention devrait être recruté.

La FSU interpelle la DASEN sur la manipulation de produits virucides par les élèves... En effet, un document émanant des IPR de Physique-chimie, SVT et STI, daté du 4 septembre, propose que les élèves manipulent des lingettes désinfectantes virucides, "pour les responsabiliser"... la norme est citée (EN 14476). Or sur le site du ministère de la Santé, pour un ensemble de produits, dont ceux de la norme EN 14476, il est écrit:

Ces produits doivent être utilisés dans des locaux spécifiques en respectant les règles de prévention du risque d'exposition aux produits chimiques des professionnels. Ces derniers doivent être formés à cet usage. Par ailleurs la phase de rinçage est ici capitale pour éviter la présence de résidus de produits désinfectants qui pourraient avoir une toxicité potentielle pour les patients.

L'utilisation de ce type de produits ne semble donc pas anodine... et nécessite une aération prolongée après utilisation. Pour des enseignants qui vont enchaîner, sans pause, la prise en charge de plusieurs groupes, ce n'est pas réalisable...

ISST: première condition, aération des locaux; deuxième condition, usage de lingettes individuelles. Cela ne représente pas un danger pour les élèves. Quand c'est possible, il est souhaitable que ce nettoyage soit effectué par les techniciens de laboratoire.

SE-UNSA : dans le 1^{er} degré, y aura-t-il un recours à la liste complémentaire ?

DASEN : nous puisons dans la liste complémentaire en cas de renoncement. Elle reste active jusqu'au mois de mars prochain. Actuellement, je n'ai pas de dotation en postes. Concernant les contractuels, nous n'avons pas encore l'autorisation de recruter. Réponse possible d'ici une dizaine de jours.

SE-UNSA : quel est le nombre de démissions hors PES (Professeurs des Ecoles Stagiaires) ?

SG : sur la dernière année scolaire, il y a eu 8 démissions... et 7 autres juste avant la rentrée de septembre. A cette date, 20 enseignants sont en congé parental.

La FSU propose qu'une première réunion du Groupe de Travail permanent sur le DUER puisse se tenir vers la mi-novembre.

Le SG est d'accord. Il annonce que la visite par une délégation de l'école Jean Callas de Ferney-Voltaire est calée le 5 novembre.

La DASEN propose qu'un nouveau CHSCT dédié à la crise sanitaire puisse se tenir dans un mois ou 3 semaines, en fonction de l'intensité de l'épidémie.

Questions FO:

- situation lycée La Boisse de Montluel: 2 classes de 2nd à 36, les 12 autres à 35. Pas d'ouverture de classe supplémentaire, des propositions ont été faites aux collèges.
- situation fiche SST élève violent
- question des « constellations » (formations obligatoires sur français et maths pour les Professeurs des Ecoles). DASEN: la formation est académique et se décline ensuite sur le département. C'est un modèle de formation continu pluriannuel, qui offre à chaque personnel 5 jours de formation en maths et 5 jours en français tous les 6 ans. Pour l'Ain, objectif de former 15 à 20 % des enseignants en 2020-2021. Une constellation comprend 6 à 8 enseignants (voir la note de service), 3 jours pris sur les 18 heures d'animation pédagogique et 4 demi- journées sur le temps de classe.

La séance est levée à 17h45.

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01 - Marie-Claire LOONIS (SNUipp-FSU) - Pascal BOYER (SNES-FSU) - Philippe MALLET (SNES-FSU) - Séverine FOURNIER (SNICS-FSU)